

Pétition des équipiers de renfort à l'attention de Mme la Directrice régionale des Finances publiques de PACA et des Bouches-du-Rhône.

CSAL de la Drfip 13 du 23/01/2025

Le 21/01/2025

Madame la Directrice régionale,

Au motif de conjuguer la compétence reconnue des équipiers de renfort (EDR) avec une économie drastique des coûts de fonctionnement, et notamment des frais de déplacement, la Drfip 13 a proposé lors du Csal du 14 janvier 2025 de modifier radicalement les règles de gestion des EDR.

Les organisations syndicales représentatives du personnel ont voté unanimement contre le projet soumis au Csal du 14 janvier 2025.

La Drfip 13 a décidé de ne rien modifier à son projet et le représente tel quel en nouvelle convocation du Csal le 23 janvier 2025.

Nous, soussignés, agents de l'équipe de renfort, avons décidé de vous adresser cette pétition afin que ce projet soit substantiellement modifié aux motifs qu'il constitue :

- **une sous-traitance délocalisée des missions qui nous incombent,**
- **une archipélisation de nos fonctions,**
- **un risque d'isolement du collectif de travail avec pour corollaire des conséquences sur la santé des EDR, en particulier le risque psycho-social lié à l'organisation du travail.**
- **le contournement des dispositions ouvrant droit au télétravail**

Nous demandons l'abandon par la Drfip 13 de la règle de gestion qui instaure en principe premier que « le travail à distance doit constituer une règle ».

En effet cette disposition contredit l'ensemble des mesures de prévention des risques professionnels liés à la santé au travail. (Cf. protocole télétravail 3 jours maximum/100 % travaillé).

Le cadre de travail tel qu'énoncé dans le projet renvoie à une adaptation des tiers lieux en distanciel – c'est un minimum- mais aussi à une négociation avec le chef de service pour travailler en présentiel dans le service d'affectation correspondant à la résidence administrative mais aussi, même si limité à 2 jours, hors de leur résidence administrative ! Ainsi rédigé, le chef de service peut refuser l'intervention de l'EDR en présentiel dans son service ! C'est inacceptable !

La fin du zonage d'intervention issu des règles de gestions de l'équipe mobile de renfort de l'ex-Trésor et de l'équipe départementale de renfort et d'assistance des ex-DSF ne peut être motivée par un souci d'économie. La fin du zonage est en complète contradiction avec les réflexions et mises en œuvre relatives aux mobilités douces et durables dans un département qui souffre de manière notoire d'un réseau perfectible de transports en commun.

Pour les EDR, la fin du zonage rend plus difficile la conciliation de la vie professionnelle du fait des délais domicile/travail ; cette mesure va à l'encontre de la volonté d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Nous ne pouvons qu'y voir une poussette vers la sortie pour de nombreux EDR au mouvement local de mutation au 01/09/2025.

Aussi nous demandons le maintien du zonage avec possibilité d'être affecté 130 sur la base du volontariat.

La détérioration du cadre de travail avec un isolement subi par l'EDR du reste du collectif de travail qu'il est pourtant censé renforcer. La privation d'échanges sociaux au travail va cantonner l'EDR à un travail de masse à distance, le privant d'une réflexion in situ sur les

attendus et les évolutions de la mission, sur l'information au sein du service ou encore sur les dispositifs d'urgences qui peuvent être pris dans le cadre de la mission. De même sa contribution aux savoir-faire est reléguée au second plan. C'est à une véritable dévalorisation du métier et de leur rôle à laquelle ils vont être confrontés, la reconnaissance se limitant à la quantité de tâches effectuées.

Des télétravailleurs qui n'en sont pas ? La situation de fait que nous allons connaître avec le travail à distance imposé est celle de télétravailleuses et télétravailleurs qui n'en seraient pas. Aussi, nous demandons à bénéficier des mêmes garanties que les agents en télétravail et de son accompagnement indemnitaire.

33 signataires

Pétition soutenue par la CGT Finances publiques 13 et les élu·es CGT au Csal de la Drfip 13

Annexée au PV du CSAL du 23/01/2025